



Changement de nom de famille

Par **gribouille94**, le **27/08/2013 à 11:54**

bonjour, mon mari a une fille de son premier mariage. celle-ci ne voulant plus venir le voir, la emmener au tribunal. suite à cette action il veut lui retirer son nom de famille. quels démarches administrative faut-t'il faire? merci à vous bonne journée

Par **amajuris**, le **27/08/2013 à 13:03**

bjr, le nom de famille donné à un enfant par ses parents est irrévocable. on ne change pas le nom de famille d'un enfant en fonction des relations que un des parents a avec elle. nje suppose que votre mari a toujours l'autorité parentale. ncdt

Par **gribouille94**, le **28/08/2013 à 09:53**

bjr non plus d'autorité npar le jugement c'est elle seule qui décidera en temps et en heure si elle veut revoir son père. njoëlle